

# ASSEMBLEE GENERALE DU 26 NOVEMBRE 2022 A NUIITS ST GEORGES

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### POINTAGE DES CLUBS PRESENTS VERIFICATION DES POUVOIRS

#### Membres du Comité Directeur :

**Présents :** Mmes STORNO P – TILLOL P - MM. AUCAIGNE P – AZZOUN F - BRUNEL N – DEGAND F - DURAND D – EL IDRISSE M – FAORO P - GUYON D - PAGANT JM - VALOT N

**Absents Excusés :** - MM. ABBEY J – BOTTOU YB – DUPIN Y - MEROT B -

**Assistent :** MM. COPPI JM, Secrétaire Général de la LBFC et Représentant le Président de la LBFCF – PERDU C, Trésorier de la LBFC et Représentant le Président de la LBFCF

#### CLUBS PRESENTS

##### Clubs libres

**CLUBS PRESENTS :** FCAB – AISEREY IZEURE – AUXONNE AS - BEAUNE – BLIGNY – SPARTAK BRESSEY - CHAMESSON – UCCF – CHEVIGNY ST SR – SAULON CORCELLES – F C CORGOLOIN LADOIX – DAIX – ASDDOM - DIJON GRESILLES FC - DIJON AFRIQUE - DIJON ASFO – DIJON ASPTT – DIJON POUSSOTS – DFCO – DIJON DINAMO – DIJON ULFE – DIJON UNIVERSITE CLUB - JDF 21 – USCD - ECHENON - FAUVERNEY – FENAY - UFCO – FONTAINE LES DIJON - GENLIS - TART LE HAUT VARANGES - GEVREY - LACANCHE – LONGCHAMP – CHAMPDOTRE LONGEAULT – MAGNY – MANLAY - MAREY – MARSANNAY - MERCEUIL – MEURSAULT – FC VINGEANNE – NEUILLY CRIMOLOIS SENNECEY - OUGES – PERRIGNY LES DIJON – PLOMBIERES – FC MPL – POUILLY EN AUXOIS – QUETIGNY – ESVO - REMILLY - RUFFEY STE MARIE – SACRIBAIN - EF VILLAGES - US SAVIGNY LES BEAUNE – IS SELONGEY – USSE – SEURRE – SOMBERNON GISEY - ST APOLLINAIRE – ST JEAN DE LOSNE – CF TALANT – TIL CHATEL – TILLES FC – TILLENAY - TOUILLON - MVF – CCOF – VILLERS LES POTS – VITTEAUX - VOUGEOT

**CLUBS REPRESENTES:** BRAZEY – MONTIGNY SUR AUBE – PRECY -

**CLUBS ABSENTS:** AHUY - EF BEAUNOISE - BELAN - CESSEY – CHENOVE – DIJON MAHORAIS – DIJON TOISON D'OR – LES MAILLYS (Inactif) – LONGVIC – NOLAY - POUILLY BESISKAS– MAGNIEN – NOLAY - VAL DE NORGE - ES MORVANDELLE – ST EUPHRONE - ST REMY – TALMAY.

**ABSENT EXCUSE CAS DE FORCE MAJEUR :** CREPAND (excusé).

##### FOOTBALL DIVERSIFIE

#### **Clubs Foot Entreprise**

**CLUBS PRESENTS :** MUNICIPALS DIJON – ASPTT DIJON

**CLUBS ABSENTS :** MUNICIPALS CHENOVE – LA CHARTREUSE - JURISTES

## Clubs Futsal

**CLUB PRESENT** : FUTSAL DIJON METROPOLE -FC DIJON CLENAY VAL DE NORGE

### Mot d'accueil de Daniel DURAND, Président

Chers ami(e)s,  
Chers ami(e)s,

C'est avec un réel plaisir que je vous accueille à Nuits St Georges ou une fois n'est pas coutume nous allons mettre en avant le football dans une ville où le rugby est roi.

Merci à Mr POUR président de la MJC pour la mise à disposition du cinéma Nuiton qui nous accueille dans cette salle.

Mr CARTRON Maire de Nuits St Georges va nous rejoindre en fin d'assemblée, nous aurons plaisir à l'accueillir.

Je voudrais placer cette AG financière sous des signes positifs pour notre football Départemental.

Ces signes sont confirmés par un bilan financier équilibré malgré le contexte national et international compliqué depuis février.

La crise sanitaire semble être derrière nous et nous ne pouvons que nous en réjouir pour la vie de nos clubs et de nos instances.

Bien sur le District de Côte d'Or connaît quelques difficultés avec les indisponibilités de ses techniciens.

Peggy SEURAT notre CT DAP connaît une évolution professionnelle positive avec une mise à disposition fédérale comme préparatrice physique auprès des arbitres féminines ainsi qu'auprès de l'équipe féminine nationale U17.

C'est une très belle reconnaissance pour son investissement que nous avons accompagné depuis plusieurs saisons à travers ses formations.

Ces mises à dispositions nous ont obligé à embaucher Keryann LECHENET pour apporter une aide complémentaire sur la charge administrative du poste CT DAP, je lui souhaite la bienvenue.

Le départ de Jordan CHAMPAGNAT, le CT PPF affecté par l'Établissement Technique Régional au District de Côte d'Or vers le monde professionnel du FC LORIENT nous impacte encore un peu plus malheureusement.

Je ne doute pas que les négociations avec nos collègues des 6 autres Districts ainsi que les collègues de la Ligue Bourgogne Franche Comté nous permettront de trouver une solution viable pour le début 2023. Nous sommes tous, clubs et instance dans l'attente d'une solution pérenne pour le suivi et l'éclosion de nos jeunes talents.

J'entends bien également les remontées négatives liées au manque d'arbitres pour couvrir les matchs de notre division 3.

Les indisponibilités conjuguées à une désaffection pour l'arbitrage font que l'arbitre devient une denrée rare.

La seule solution reste la formation de nouveaux arbitres

La CDA a travaillé activement à proposer des Formations Initiale en Arbitrage et je l'en remercie.

La première FIA a été un succès, la prochaine débutera à Mirebeau le 14 janvier, pensez à inscrire vos candidats pour faire avancer notre arbitrage.

Au chapitre des satisfactions, vous pourrez constater que les incivilités bien que toujours trop nombreuses sont en diminution par rapport à la saison 2018/2019.

Comme j'aborde la partie technique et sportive, je tiens à remercier Peggy pour le suivi des clubs Côte d'Or dans le cadre du Label et du PEF.

J'espère que nous pourrons assurer la nouvelle campagne de suivi du label malgré nos contraintes dont je vous ai parlé.

Le travail technique en District est à la base du football, il faut à la fois travailler sur l'animation des pratiques pour tous les clubs tout en permettant à travers le PPF la détection et l'éclosion de nouveaux talents nécessaires au football de haut niveau.

Je renouvelle mes remerciements à nos salariés, Agnès, Delphine, Keryann et notre apprentie Alix pour leur implication dans la gestion quotidienne, l'aide aux clubs ainsi que l'assistance auprès des commissions.

Nous traversons une période très difficile avec nos outils informatiques.

Sachez que ce soit au niveau District, Ligue chaque salarié fait le maximum chaque jour pour rattraper de gros dysfonctionnements liés au nouveau logiciel.

C'est malheureusement un problème fédéral qui j'espère va trouver ses solutions dans les semaines à venir.

Merci à tous nos bénévoles siégeant dans nos diverses commissions et bien sur un grand merci aux élus du Comité Directeur toujours très engagés dans la conduite de nos projets.

J'en profite pour saluer la présence de Christian PERDU Trésorier Général et Jean Marie COPPI secrétaire général représentants notre Président de Ligue Daniel FONTENIAUD excusé.

Merci au Conseil Départemental pour sa présence, son accompagnement et son soutien dans nos projets en particulier sur notre projet 100% éducateurs sur notre territoire.

Hubert POULLOT et Valérie DUREUIL partenaires du projet nous dirons un petit mot dans quelques minutes.

Merci à nos partenaires privés et à toutes celles, tous ceux qui concourent de près ou de loin à rendre le football en Côte d'Or plus attractif, plus fort et plus ambitieux.

Encore un dernier mot pour notre équipe de France qui au dire des biens pensants était moribonde voici une semaine

Je pense que vous serez toutes et tous avec moi pour souhaiter la victoire cet après-midi ainsi qu'un grand parcours à notre équipe Nationale.

Merci, pour le vibrant hommage aux personnes qui nous ont quittés cette saison et pour lesquels je vous propose un temps d'applaudissements afin d'honorer leur mémoire et de se souvenir d'eux.

Merci et bonne AG à toutes et tous.

## Quorum et ouverture de l'Assemblée Générale

**Monsieur MUNIER Philippe annonçant le quorum et déclarant l'assemblée générale ordinaire ouverte**

Nombre de membres de l'Assemblée Générale : 99 clubs disposant de 553 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 77 clubs disposant de 471 voix.

Le quorum étant atteint l'Assemblée Générale ordinaire peut valablement délibérer.

## Interventions – Présentation clubs accueillant l'Assemblée Générale

**La parole est donnée à :**

- Présentation du club de FC CORGOLOIN LADOIX faite par Monsieur KOCH Daniel, Président du club.
- Présentation du club de GEVREY faite par Monsieur JOLY Benoit, Président du club.
- Présentation du club de FC SAULON CORCELLES faite par Monsieur DE MATOS Christophe, Président du club.
- Présentation du club de VOUGEOT faite par Monsieur MALNOURY Bertrand, Dirigeant du club.

## Test boitiers Electroniques

Monsieur ROUILLE, de l'entreprise LENI, procède au Test des boitiers électroniques

## Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22/06/2022 à Alésia

Monsieur BRUNEL Nicolas, Secrétaire Générale propose l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du District du 22 Juin 2022, paru le 15 juillet 2022 sur le site internet de la du District

**Vote n°1 : Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée Générale 22/06/2022 ?**

**Pour** : 77,41% (281 voix)

**Contre** : 22,59 % (82 voix)

**Abstention** : (40 voix)

Le procès-verbal est donc approuvé à la majorité des voix exprimées

## Approbation des Rapports des Commissions saison 2021/2022

**Vote n°2 : Approuvez-vous le rapport d'activité saison 2021/2022 ?**

**Pour** : 81,18 % (289 voix)

**Contre** : 18,82 % (67 voix)

**Abstention** : (59 voix)

Le procès-verbal est donc approuvé à la majorité des voix exprimées

## Rapport du Commissaire aux comptes

En l'absence du représentant du cabinet PKF ARSILON, Monsieur AUCAIGNE fait lecture du Rapport du Commissaire au Compte :

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 30 juin 2022**

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du District de Football de la Côte d'Or Association relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

##### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

##### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. »

## Approbation des comptes

### Bilan financier arrêté au 30/06/2022 (saison 2021/2022)

#### BILAN SAISON 2021-2022

ACTIF	EXERCICE 2021/2022			EXERCICE 2020/2021	PASSIF	EXERCICE 2021/2022	EXERCICE 2020/2021
	Brut	Amortissements	Net				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Logo	1 375,40	1375,40	0,00	0,00	Capitaux permanents	212 676,86	196 963,20
	1 375,40	1 375,40	0,00	0,00	Résultat de l'exercice	-4 347,99	15 713,66
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					Subventions d'investissement	3 736,67	4 916,67
Terrains	10 167,90		10 167,90	10 167,90	<b>TOTAL I</b>	<b>212 065,54</b>	<b>217 593,53</b>
Agencements Terrains	17 928,28	17 928,28	0,00	0,00	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Bâtiments	45 734,71	45 734,71	0,00	0,00	Provisions charges sociales	44 045,14	43 327,94
Agencements, Aménagements	226 012,14	219 172,75	6 839,39	10 005,97	<b>TOTAL II</b>	<b>44 045,14</b>	<b>43 327,94</b>
Installations Générales	23 499,92	13 298,10	10 201,82	0,00	<b>DETTES</b>		
Matériel de Bureau et Informatique	73 798,87	62 942,43	10 856,44	4 067,38	Emprunts et dettes éts de crédit	0,00	43 000,00
Mobilier	18 779,57	18 712,80	66,77	188,76	Avances et acomptes reçus	0,00	18000,00
Matériel Audio Visuel	1 467,93	1 467,93	0,00	0,00	Compte d'attente LBF	0,00	4 436,46
Avances et acomptes			0,00	0,00	Compte d'attente FFF	0,00	0,00
	417 389,32	379 257,00	38 132,32	24 430,01	Dettes fournisseurs	23 391,88	20 450,91
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					Dettes fiscales et sociales	35 084,46	30 430,42
	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes clubs	1 596,36	1 254,46
<b>TOTAL I</b>	<b>418 764,72</b>	<b>380 632,40</b>	<b>38 132,32</b>	<b>24 430,01</b>	Autres dettes : Charges à payer	3 789,87	0,00
<b>CREANCES</b>					<b>TOTAL III</b>	<b>63 862,57</b>	<b>117 572,25</b>
Créances Clubs	88 064,55	17 071,74	70 992,81	41 299,62	<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	21 780,00	1 780,68
Créances Fournisseurs	149,57		149,57	0,00	<b>TOTAL IV</b>	<b>21 780,00</b>	<b>1 780,68</b>
Créances Autres	0,00		0,00	269,54			
Compte d'attente LBF	13 019,43		13 019,43	0,00			
Compte d'attente FFF	8 533,21		8 533,21	10 827,60			
Autres créances : Produits à recevoir	10 288,80		10 288,80	27 256,80			
<b>TOTAL II</b>	<b>120 055,56</b>	<b>17 071,74</b>	<b>102 983,82</b>	<b>79 653,56</b>			
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	0,00		0,00	0,00			
<b>TOTAL III</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			
<b>DISPONIBILITES</b>							
Crédit Agricole	24 480,46		24 480,46	22 231,50			
Remise Chèques	25 820,58		25 820,58	0,00			
La Banque Postale	2 877,83		2 877,83	2 967,23			
Livret	13 030,10		13 030,10	117 909,86			
Livret A	81 052,26		81 052,26	80 649,02			
CSL Sociétaires	49 586,08		49 586,08	49 431,62			
Caisse	1 750,64		1 750,64	671,60			
<b>TOTAL IV</b>	<b>198 597,95</b>		<b>198 597,95</b>	<b>273 860,83</b>			
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	2 039,16		2 039,16	2 330,00			
<b>TOTAL V</b>	<b>2 039,16</b>		<b>2 039,16</b>	<b>2 330,00</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>739 457,39</b>	<b>397 704,14</b>	<b>341 753,25</b>	<b>380 274,40</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>341 753,25</b>	<b>380 274,40</b>




**COMpte DE RESULTAT SIMPLIFIE 2021-2022**

<b>LIBELLE</b>	<b>Du 01/07/2021 au 30/06/2022</b>	<b>Du 01/07/2020 au 30/06/2021</b>
Ventes documentation, licences	47,50	54,00
Participation développement nouvelles pratiques	0,00	0,00
Part sur licences clubs	116336,01	100167,89
Droit de mutation arbitres	0,00	0,00
Amendes absences AG	5610,00	0,00
Amendes Commission Discipline	40400,00	14621,00
Amendes Commission Compétitions	2676,00	236,00
Amendes Commission Statut de l'Arbitrage	1800,00	0,00
Amende retard paiement relevé	605,36	0,00
Amendes Commission Statut Educateur	20,00	0,00
Amendes Commission Appel	55,00	0,00
Droits divers	1790,00	1420,00
Amendes Foot Entreprise	0,00	0,00
Publicité	1300,00	1300,00
Produits des activités annexes	1104,64	970,04
Subventions LDP	74196,66	71790,86
Subventions FFF	32921,24	28819,40
Subventions DPLS	10000,00	10000,00
Subventions Conseil Départemental	6500,00	5000,00
Subventions diverses	17200,00	28673,20
Engagements Compétitions	26077,50	1900,00
Cotisations, remboursement divers	20714,20	890,00
Reprise de provisions	4536,20	4050,49
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>371412,41</b>	<b>382193,90</b>
Achat de marchandises	28119,87	18224,22
Rabais, remises, ristournes	0,00	0,00
Autres achats	20571,96	11004,53
Locations	49954,64	36320,81
Travaux entrepris et maintenance	10540,40	10729,54
Assurances	2078,93	1890,89
Honoraires	8085,12	5303,66
Publicité, publications, relations publiques	610,60	302,60
Frais de déplacements	226,30	212,28
Frais de commissions	48513,50	15701,17
Frais postaux et télécommunications	2330,50	2162,39
Frais bancaires	666,80	580,75
Cotisations	537,40	200,00
Impôts, taxes et versement assimilés	5479,00	5218,00
Salaires et traitements	126254,50	102797,00
Charges sociales	27270,71	17879,71
Amortissements et Provisions	6476,14	10896,65
Provisions clubs	15821,36	5376,77
Dotations exceptionnelles	920,90	658,02
Redevances, aides accordées	46263,70	30870,36
Pensions/allocations incouvrables	0,00	2686,10
Charges de gestion courante	0,00	0,00
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>491605,00</b>	<b>242687,63</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>505,60</b>	<b>600,00</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>24397,60</b>	<b>25385,60</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>6079,80</b>	<b>9476,60</b>
<b>MOINS SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>47,00</b>	<b>55,00</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-4347,99</b>	<b>10713,80</b>

Les clubs de DIJON UNIVERSITE CLUB et POUILLY EN AUXOIS demandent des explications concernant l'augmentation des divers comptes de charges. Le Président et le Trésorier apportent des réponses aux interventions diverses.

### Vote n°3 : Approuvez-vous du bilan financier arrêté au 30/06/2022 ?

**Pour** : 30,43(98 voix)

**Contre** : 69,57 %(224 voix)

**Abstention** : (40 voix)

Les comptes saison 2021-2022 arrêté au 30/06/2022 ne sont pas approuvés à l'unanimité des voix exprimées.

### Budget Prévisionnel 2022/2023



BUDGET PREVISIONNEL - EXERCICE 2022/2023

N° de compte	Libellé de compte	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
		REALISE Euros	REALISE Euros	REALISE Euros	REALISE Euros	REALISE Euros
70	VENTES	180 965,12	145 290,46	121 370,93	183 284,53	183 490,00
74	SUBVENTIONS	149 839,03	139 212,09	147 278,48	142 817,92	165 000,00
75	AUTRES PRODUITS	38 106,95	30 258,49	8 696,00	46 791,75	40 680,00
76	PRODUITS FINANCIERS	701,73	839,13	650,31	599,68	602,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 808,57	10 449,51	25 385,51	24 397,66	14 695,00
78	REPRISE DE PROVISION	848,84	7 700,00	4 850,43	4 538,25	5 000,00
79	TRANSFERT DE CHARGES	0,00	0,00	0,06	0,00	0,00
	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>387 270,24</b>	<b>333 749,68</b>	<b>308 231,72</b>	<b>402 429,79</b>	<b>409 467,00</b>
60	ACHATS	28 126,89	27 653,58	29 228,75	45 087,93	24 500,00
61	LOCATION / ENTRETIEN	49 536,11	39 057,16	48 951,24	66 082,17	64 655,00
62	AUTRES CHARGES	53 031,07	45 681,95	25 522,88	61 985,43	70 740,00
63	IMPOTS ET TAXES	4 934,00	5 275,76	5 218,00	5 479,00	6 000,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	158 644,05	154 495,38	120 676,76	153 525,29	192 300,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	34 190,76	36 638,60	36 256,46	46 263,76	28 900,00
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,98	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 248,29	4 089,58	9 475,53	5 078,80	4 600,00
68	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	30 323,43	11 521,70	17 133,44	23 227,42	17 722,00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES	26,00	58,00	55,00	47,00	50,00
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>367 060,60</b>	<b>324 471,71</b>	<b>292 518,06</b>	<b>406 777,78</b>	<b>409 467,00</b>
	<b>RESULTAT</b>	<b>20 209,64</b>	<b>9 277,97</b>	<b>15 713,66</b>	<b>-4 347,99</b>	<b>0,00</b>

Les clubs de DIJON UNIVERSITE CLUB et POUILLY EN AUXOIS demandent des explications concernant l'augmentation de 40 000€ concernant le compte charge du personnel.

### Vote n°4 : Approuvez-vous le budget prévisionnel saison 2022-2023 ?

**Pour** : 37,46 % (112 voix)

**Contre** : 62,54 % (187 voix)

**Abstention** : (79 voix)

Le budget prévisionnel n'est pas approuvé à l'unanimité des voix exprimées.

Les comptes de la saison 2021-2022 et le budget prévisionnel 2022-2023 n'étant pas approuvés par l'Assemblée Générale. Le Président annonce la tenue d'une deuxième A.G en décembre 2022.

## Remise de Médailles

### Remise des Médailles District

#### **CLUB DE ST APOLLINAIRE**

A titre posthume : Mme Chantal BERNARD

#### **CLUB DE LACANCHE**

- Mme MOINGEON Marie Jeanne
- Mme BIDAULT Sandrine

## Remise de Bons d'achat - Ethique

### **D1 – DIDIER EXPRESS - PNEU**

- 1<sup>er</sup> USSE -> bon d'achat de 300 €
- 2<sup>ème</sup> AISEREY IZEURE -> bon d'achat de 200 €
- 3<sup>ème</sup> GEVREY -> bon d'achat de 100 €

### **D1 FOOT ENTREPRISE**

- 1<sup>er</sup> DIJON JURISTES -> bon d'achat de 300 €
- 2<sup>ème</sup> ASPTT DIJON -> bon d'achat de 200 €
- 3<sup>ème</sup> MUNICIPAUX DIJON -> bon d'achat de 100 €

### **D2**

- 1<sup>er</sup> AS BEAUNE -> bon d'achat de 300 €
- 2<sup>ème</sup> IS SELONGEY 4 -> bon d'achat de 200 €
- 3<sup>ème</sup> UCCF -> bon d'achat de 100 €

### **D3**

- 1<sup>er</sup> MANLAY-> bon d'achat de 300 €
- 2<sup>ème</sup> POUILLY EN AUXOIS 2 -> bon d'achat de 200 €
- 3<sup>ème</sup> CF TALANT -> bon d'achat de 100 €

## Interventions

### PARTENARIAT

**Les partenaires donnent des explications sur le partenariat qui est proposé aux clubs et licenciés**

- M. DIDIER Ahouandjinou Dirigeant DIDIER EXPRESS PNEU
- M. DELIN - PDG FROMAGERIE DELIN
- M. VICENS Laurent de PLANETE COMMUNICATION

### **Paroles aux Elus**

M. CARTRON – Maire de NUITS ST GEORGES

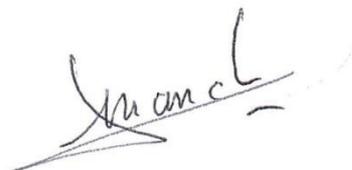
M. COPPI JM, Secrétaire Général de la LBFC et représentant M. FONTENIAUD, Président de la LBFC

**Clôture de l'AG :**

Le Président clôt l'Assemblée Générale en précisant qu'une convocation sera adressée rapidement à tous les clubs pour présenter plus en détail les comptes avec la présence du commissaire aux comptes qui pourra apporter toute son expertise et ses compétences en la matière.  
Cette seconde Assemblée Financière obligatoire se tiendra avant fin décembre pour respecter l'obligation de présenter les comptes dans les 6 mois après la clôture de l'exercice.

**Le Président**

**D DURAND**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D Durand', with a horizontal line underneath.

**Le Secrétaire Général**

**N BRUNEL**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N Brunel', with a horizontal line underneath.